



COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES

DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Uni Mail | CH-1211 Genève 4

102 Bd Carl-Vogt | CH-1205 Genève

Tél. : 022 379 87 99

E-Mail : taxesfixes@unige.ch

Site internet : <https://agora.unige.ch/cgtf>

Rapport d'activité de la Commission de Gestion des Taxes Fixes pour l'année académique 2021-2022

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1. Présentation de la CGTF.....	3
1.2. Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire.....	4
1.3. Composition de la Commission.....	4
2. Evolution des subventions et du fonds.....	4
2.1. Une année de reprise après le COVID.....	4
2.2. Subventions ordinaires	5
2.3. Subventions extraordinaires	6
2.4. Appel à projets.....	6
2.5. Etat du fonds.....	7
2.6. Nouvelles associations enregistrées ou reconnues	7
3. Projets soutenus par la Commission	8
3.1. Conférences et débats	8
3.2. Projections, expositions et événements culturels	9
3.3. Journaux et parutions.....	9
3.4. Voyages d'études.....	9
3.5. Divers.....	9
4. Réflexions et actualité de la Commission.....	9
4.1. Travail autour du statut de faîtière facultaire.....	9
5. Conclusion.....	10

1. Introduction

La Commission de Gestion des Taxes Fixes (ci-après : la Commission, la CGTF) est un organe prévu par le statut de l'Université, à son article 86. La Commission a pour tâche principale la gestion d'un fonds constitué d'une partie du montant des taxes fixes semestrielles payées par les étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s/doctorant.e.x.s immatriculé.e.x.s à l'Université de Genève. Depuis l'approbation du nouveau règlement de la CGTF (ci-après : le Règlement) en juin 2021 par l'Assemblée de l'Université (ci-après : l'Assemblée), la Commission gère un fonds composé de CHF 13.- par taxe fixe semestrielle que paient étudiant.e.x.s et assistant.e.x.s. Celui-ci est de deux natures : la première, qui constitue l'activité principale de la Commission, est destinée à soutenir financièrement les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève dans leurs activités courantes et/ou extraordinaires. Elle est composée de CHF 9,50.- par taxe fixe, et assure également le versement des salaires de la CGTF. La seconde, composée des CHF 3,50.- restant, est destinée au paiement des salaires de la Conférence Universitaire des Associations d'Etudiant.e.x.s (ci-après : CUAE).

Le Règlement régissant le fonctionnement du fonds administré par la CGTF est adopté par l'Assemblée, tel que le prévoit le statut de l'Université (art. 85, al. 4). La Commission soumet également pour approbation à l'Assemblée un rapport d'activité annuel. Tel est l'objet du présent document, qui prend en compte les mouvements financiers du fonds de la Commission entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022.

1.1. Présentation de la CGTF

Les associations d'étudiant.e.x.s et d'assistant.e.x.s de l'Université de Genève peuvent bénéficier de deux types de subventions octroyées par la CGTF : les subventions ordinaires d'une part, qui sont allouées aux associations reconnues par le Rectorat et sont proportionnelles à leur nombre de membres immatriculés à l'UNIGE ; les subventions extraordinaires d'autre part, qui sont destinées au financement de projets spécifiques, et sont octroyées sur présentation d'un dossier décrivant en détail le projet ainsi que le montant demandé. Diverses prestations destinées à l'ensemble des associations sont également prises en charge par ce fonds (casiers de stockage, salle de réunion, photocopieuse), ainsi que les coûts relatifs à l'entretien des locaux des associations, situés au 102 boulevard Carl-Vogt.

Le secrétariat offre un suivi des dossiers aux associations qui déposent une demande de subvention. Ce suivi consiste en des conseils généraux pour l'élaboration des demandes, ainsi qu'en des conseils comptables pour la reddition des comptes des associations. Ce travail est primordial et doit être reconduit chaque année auprès des associations, dont les comités changent fréquemment. Il est malheureusement courant que les documents remis au secrétariat soient incorrects ou incomplets. Les secrétaires essaient alors de rencontrer individuellement les personnes actuellement en charge de la trésorerie des associations en question afin de faire un point sur leurs connaissances comptables et de fournir la formation nécessaire à la reddition des comptabilités ordinaires et extraordinaires.

De plus, le secrétariat est à disposition, durant ses heures d'ouverture, pour tout type de renseignements sur l'organisation des associations et sur le fonctionnement de la Commission.

Cette dernière prend régulièrement soin d'informer les associations et leurs membres de la possibilité de contacter le secrétariat en cas de questions.

Depuis son lancement en 2020, la Commission est également responsable de la plateforme associative en ligne Agora, qu'elle continue à perfectionner et alimenter depuis, conjointement avec son webmaster, Frédéric Radeff.

1.2. Critères pour l'obtention d'une subvention ordinaire

Chaque année, la Commission s'efforce d'appliquer strictement les critères fixés par son Règlement pour l'octroi des subventions ordinaires. Pour l'obtention d'une subvention ordinaire, le critère principal est le suivant : la comptabilité ordinaire de l'année académique précédente doit avoir été approuvée par le secrétariat de la CGTF et par le service de la comptabilité de l'UNIGE.

Les critères spécifiques concernant les subventions extraordinaires sont détaillés dans les articles 17 à 27 du Règlement.

1.3. Composition de la Commission

La Commission est composée de trois membres étudiant.e.x.s ainsi que d'un.e.x membre du corps intermédiaire, élu.e.x.s par l'Assemblée de l'Université (Règlement, art. 1, al. 1 et 2). Y siègent également à titre consultatif un.e.x représentant.e.x du Rectorat ainsi que les deux secrétaires de la Commission.

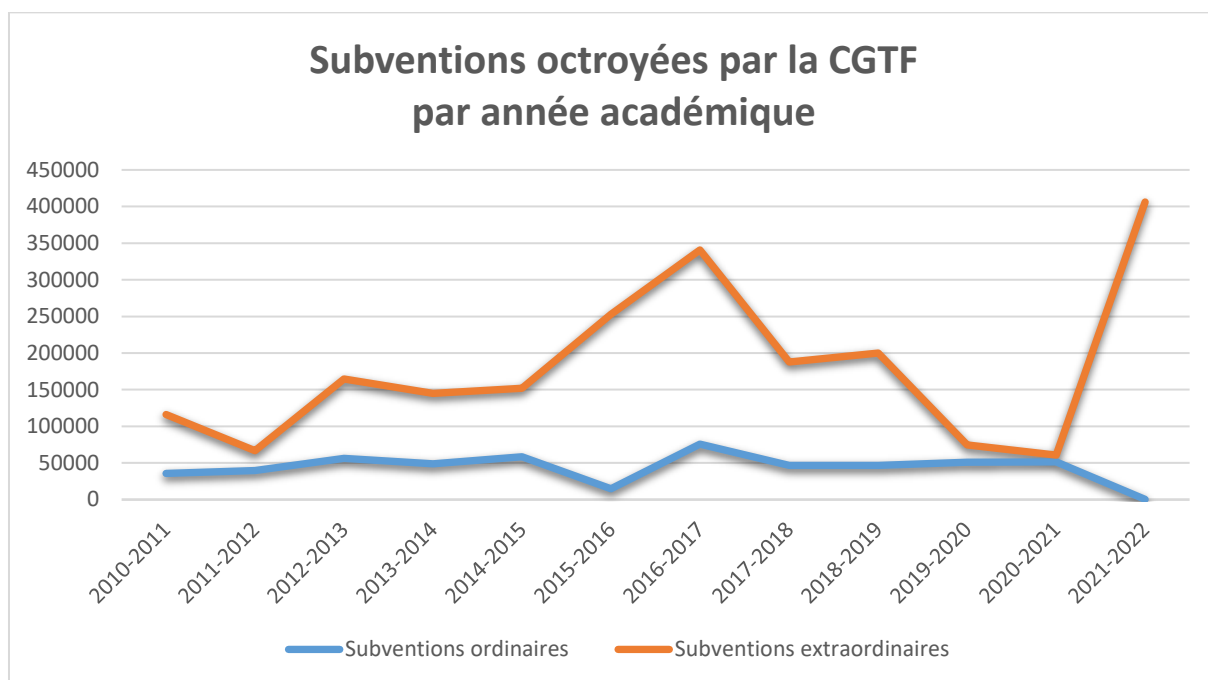
Concernant les membres étudiant.e.x.s, Nelson Amici a conservé sa place à la CGTF. Jonas Tarazi a terminé son mandat en septembre 2021 et a été remplacé par Rosalie Bouhet. Nelson Amici a repris la présidence le 1^{er} octobre 2021. Rafaël Boudjkhi a également quitté son poste à la fin de l'année académique 2021-2022. Rosalie Aminata Bouhet et Nicolas Rault ont été élus par l'Assemblée en novembre 2021 pour pourvoir les deux postes étudiants vacants.

Irène Courtin a continué à représenter le corps intermédiaire au sein de la Commission pendant toute la période. Mara Gómez, secrétaire permanente depuis août 2020, a quitté ses fonctions fin août 2022. Enora Stein lui a succédé dès septembre 2022. Christopher Horta, secrétaire permanent depuis août 2021, a continué à exercer ses fonctions. Gerd Rothenberg (conseillé au Rectorat) et Antonio Latella (adjoint à la direction de la DIFE et responsable administratif de l'OVE) participent aux séances de la Commission depuis septembre 2021 en qualité de représentants du Rectorat. Ils se partagent les séances. La Commission remercie chaleureusement Rafaël Boudjkhi, Mara Gómez et Jonas Tarazi pour leur engagement et leur travail au sein de la CGTF.

2. Evolution des subventions et du fonds

2.1. Une année de reprise après le COVID

Après la période de COVID qui a drastiquement restreint la tenue d'événements associatifs, une lente reprise des activités associatives s'est installée. Petit à petit, les associations ont organisé de plus en plus d'événements, sollicitant de manière croissante le fonds de la Commission. Les réserves du fonds accumulées par l'absence de projets associatifs ont également permis de mettre en place un appel à projets sur la thématique de la solidarité.



2.2. Subventions ordinaires

Les subventions ordinaires servent à couvrir les frais courants des associations reconnues par le Rectorat de l'UNIGE. Chaque association de ce type touche une base annuelle de CHF 300.- à laquelle vient s'ajouter CHF 5.- par membre inscrit.e.x au sein de l'association et immatriculé.e.x à l'UNIGE. Ces subventions reflètent relativement correctement le nombre d'associations reconnues par le Rectorat et actives durant cet exercice d'une part, ainsi que le nombre d'étudiant.e.x.s montrant un intérêt pour la vie associative universitaire d'autre part. Si d'une manière générale, les subventions ordinaires octroyées par la CGTF constituent un indicateur fiable de l'état général du monde associatif à l'UNIGE, ce sont cependant les subventions extraordinaires qui permettent de saisir au mieux la vivacité de l'activité associative académique au sein de notre Université.

Les subventions ordinaires ne sont pas directement corrélées avec les projets associatifs effectivement organisés. Elles sont souvent utilisées pour financer des postes budgétaires non alloués par la Commission lors de l'octroi de subventions extraordinaires.

Il est important de remarquer que les subventions ordinaires accordées à l'été 2022 sont basées sur les inscriptions d'étudiant.e.x.s de l'exercice précédent (2020-2021).

Durant l'année académique 2021-2022, deux subventions ordinaires ont été accordées pour un montant total de CHF 810.-. A titre comparatif, lors de l'exercice comptable 2020-2021, 36 subventions ordinaires avaient été accordées pour un montant total de CHF 51'300.-. Cette différence s'explique par le fait que, cette année, les subventions ordinaires ont été versées au début du semestre d'automne 2022, sortant effectivement de la période comptable. Nous observerons donc un effet de rattrapage lors de la période 2022-2023. Cela est en partie dû au fait que le processus d'appel à projets a pris une grande place dans les activités du secrétariat et plus largement de la Commission, retardant ainsi le versement des subventions ordinaires. Cette

situation a le désavantage de rendre moins aisée la comparaison entre exercices comptables pour la Commission, mais le versement tardif n'impacte pas réellement les associations, considérant qu'elles, pour la plupart, n'entretiennent pas d'activités majeures pendant la pause estivale.

2.3. Subventions extraordinaires

La Commission a accordé 41 subventions extraordinaires durant l'année académique 2020-2021 et a reçu, grâce au travail des secrétaires, 21 retours de subventions ou remboursements, pour un montant total de CHF 156'854.00.-. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport à l'exercice précédent, durant lequel la CGTF a accordé 22 subventions extraordinaires pour un montant total de CHF 60'729,53.-. Ces chiffres témoignent directement de la remise en marche du système des subventions extraordinaires suite aux impacts négatifs de la pandémie sur la vie associative au sein de l'UNIGE. À titre comparatif, durant l'année précédant la pandémie, la CGTF a octroyé 88 subventions pour un montant total de CHF 199'977,86.-. Il reste donc encore de la marge pour revenir à un taux d'activité associatif considéré comme normal. Nous pouvons également souligner que le nombre relativement faible d'événements est compensé par le poids moyen des subventions, indiquant que les associations s'engagent dans des projets de plus grande envergure qu'auparavant.

La Commission se réjouit de la reprise des activités associatives et continue de suivre l'évolution des finances du fonds avec attention. La sollicitation du fonds étant à la hausse avant le COVID, la Commission reste attentive à son évolution afin de pouvoir subventionner les différentes associations de manière équitable et pérenne.

2.4. Appel à projets

À l'occasion d'un surplus de liquidité dans le fonds suite à l'absence de projet durant la période du COVID, la Commission de Gestion a décidé de lancer un appel à projets autour des thématiques de la solidarité entre l'Université et la Cité. Cet appel à projets a permis de financer plusieurs événements à hauteur de 249'313 CHF. Les projets ainsi financés sont actuellement soit réalisés soit en cours de réalisation.

Liste des projets financés dans le cadre de l'appel à projet :

- Tool-X-Box et Tool-X-Werk (AEEA & Tool-X-Pool)
- Edition d'un livre et cycle de conférences (AJP & Parlons Prisons)
- Edition et impression du livre "Comment la police interroge ?" (AJP & Projet Evasions)
- Solidarité et entre-aide au Silure (CUAE & Le Silure)
- Identifier et rendre visibles les archives des luttes environnementales en Suisse (AEL)
- Festival Paraponera (CUAE & Gondwana)
- Distribution de culottes menstruelles (CUAE)
- Exposition de témoignages audio sur l'autisme et le trouble de déficit de l'attention (ADEPSY)
- Ecole d'été l'Herbier (CIGÜE)
- Tournoi Antiraciste (CUAE)
- Soutien à la librairie La Dispersion (AEL & La Dispersion)
- Aide à la création d'un poste de coordinateur.rice.x à 70% à la Farce (CUAE & La Farce)

2.5. Etat du fonds

La commission s'efforce de maintenir des réserves supérieures à CHF 100'000.- afin d'éviter que ses comptes ne deviennent déficitaires, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la vie associative de l'Université. À l'issue de l'exercice 2021-2022, la réserve s'élève à CHF 238'669,47.-, ce qui constitue une réduction par rapport à l'exercice précédent (CHF 361'770,30.-). La Commission obtient donc un résultat négatif de CHF 123'100,83.-, parfaitement voulu considérant que le fonds n'a pas vocation thésauriser l'argent des étudiant.e.x.s.

2.6. Nouvelles associations enregistrées ou reconnues

Chaque année, de nouvelles associations sont créées au sein de l'UNIGE, ce qui témoigne d'une volonté toujours grandissante de la part des étudiant.e.x.s de participer à enrichir la vie associative au sein de l'institution académique. L'année 2021-2022 n'a pas fait exception, malgré les difficultés liées à la pandémie. Ci-après, une liste des associations nouvellement enregistrées et reconnues par le Rectorat.

Nouvelles associations enregistrées durant l'exercice 2021-2022 :

- Conseil des associations de psychologie et des Sciences de l'éducation (CAPSE)

Nouvelles associations reconnues durant l'exercice 2021-2022 :

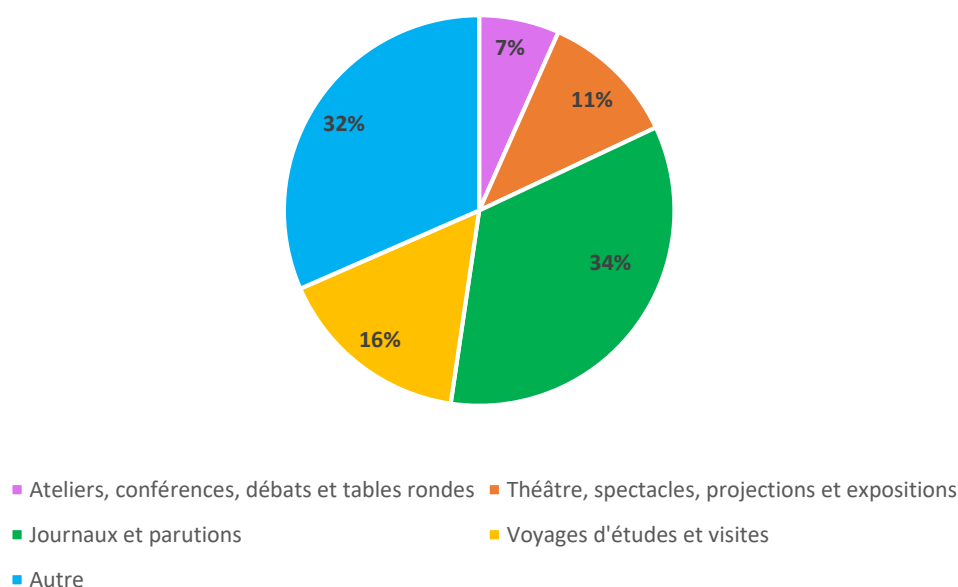
- Association Terre des Hommes Suisse des étudiants de l'Université de Genève (TDHS UNIGE)
- Association d'étudiant-es UNIGE'HELP de l'Université de Genève
- Association Cafés Solidaires de l'Université de Genève (Cafés solidaires)
- Association des étudiant-e-x-s à vélo de l'Université de Genève (AEVELO)

Changement de noms d'associations durant l'exercice 2021-2022

- "Women in Economics Leman" (WIEL-UNIGE) devient "Rare Voices in Economics - Association des étudiant-es de l'Université de Genève" (RViE-UNIGE).

3. Projets soutenus par la Commission

POIDS RELATIF DES SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES PAR TYPE DE PROJETS - EXERCICE 2021-2022



Parmi les 41 subventions extraordinaires octroyées par la Commission durant l'exercice 2021-2022, on note en premier lieu l'importance qu'ont pris la publication de journaux à destination des étudiant.e.x.s. Ensuite, la reprise des voyages d'études suivant l'allègement des mesures de lutte contre le COVID-19 est visible, alors qu'aucun voyage d'études n'avait été financé lors de l'année précédente. Enfin, certaines associations ont développé des projets d'entraide adressés aux autres étudiant.e.x.s, notamment l'ADEPSY en organisant une campagne de sensibilisation sur les thématiques autour de la santé mentale.

3.1. Conférences et débats

Plusieurs conférences et ateliers ont été organisés, notamment les traditionnels cycles de conférences de philosophie par PhilEAs, l'association rattachée au même département, mais aussi le workshop sur la Tragédie mis en place par l'Association des étudiant.e.x.s en Lettres (AEL). Le Festival « Mon corps, mon choix, ta gueule ! » a également vu le jour sous l'impulsion de l'Association des étudiant.e.x.s en Espagnol (AEE).

3.2. Projections, expositions et événements culturels

Uni Art a tenu deux éditions de son exposition multi-arts « *Uni Art fait son live* ». La comédie musicale « *Grandis un peu !* » a vu le jour au Casino Théâtre, abordant également la thématique de la santé mentale (CoMu Unige). Quatre projections de film suivi d'un débat ont été programmées par diverses associations et un concert en soutien à l'Ukraine a été organisé par l'Association des étudiant.e.x.s en Russe (AERU).

3.3. Journaux et parutions

Trois numéros ordinaires du journal *International.Ink* de l'AESPRI ont été édités pendant la période, ainsi que la deuxième édition d'un numéro spécial, le *Ink.Art*, ne regroupant pas cette fois une collection d'articles, mais des œuvres d'art produites par les étudiant.e.x.s. La 6^e édition de la revue SC.AN a également été publiée par les étudiant.e.x.s en Sciences de l'Antiquité. La CUAE a également édité son agenda-guide annuel, regroupant toutes les informations utiles pour bien entamer un cursus académique à Genève.

3.4. Voyages d'études

Les subventions extraordinaires ont permis de financer six voyages d'études en Suisse, en France et en Italie. La participation de l'Orchestre de l'Université de Genève à l'European Student Orchestra Festival 2022 est tout particulièrement notable.

3.5. Divers

Chaque année, divers projets bénéficient du soutien de la Commission. Cette année, le podcast de l'Association des juristes progressistes (AJP) a vu le jour, dans lequel les étudiant.e.x.s interviewent des personnes ayant effectué une formation dans le domaine du Droit, mais qui travaillent actuellement dans d'autres secteurs.

Comme mentionné plus haut, la partie communication visuelle de la campagne de prévention pour la santé mentale des étudiant.e.x.s (ADEPSY) a également été financée par les subventions extraordinaires.

4. Réflexions et actualité de la Commission

4.1. Travail autour du statut de faîtière facultaire.

Depuis plusieurs années déjà, la Commission travaille en collaboration avec le Rectorat, la CUAE, et les grandes associations représentant le corps des étudiant.e.x.s des différentes facultés. Des réflexions autour du statut de ses grandes associations, qui effectuent un travail de représentation du corps au sein de leur faculté ainsi que sur les modalités d'inscriptions des étudiant.e.x.s ont émergées.

En effet, les associations facultaires ne sont actuellement pas reconnues pour la dimension de représentation des étudiant.e.x.s au sein de leurs instances facultaires, ni statutairement, ni financièrement. C'est pourquoi les associations sont arrivées à un accord consistant à la création d'un statut de « faîtière facultaire » dans le règlement de la CGTF, permettant à la fois de visibiliser ce travail et de le financer. Ce statut prévoit notamment l'accès à une subvention ordinaire spécialement conçue pour les associations faîtières facultaires.

De plus, certaines associations ont demandé de pouvoir inscrire leur membre via un système numérique, plutôt que par papier, comme cela était fait jusqu'à maintenant. Les raisons principales invoquées étant que le système papier n'était pas pratique pour atteindre un grand

nombre de personnes comme durant les cours de première année, souvent très remplis, ainsi que les petits cours de master, souvent peu remplis et rendant laborieuse la récolte d'inscription. C'est pourquoi la CGTF a mis en place un système informatique, disponible en début d'année académique afin que les étudiant.e.x.s puissent s'inscrire via un formulaire informatique. L'outil a été mis en place pour la rentrée d'automne 2022.

Enfin, le projet a été conçu comme un projet pilote, ayant pour but d'inclure le plus possible de formes d'associations facultaires. Si le projet arrive à démontrer son intérêt, les associations des centres inter facultaires effectuant le même travail représentatif pourront également obtenir ce statut.

5. Conclusion

La reprise d'activités associatives après la période de COVID s'est faite progressivement et ont été suivies par une augmentation des demandes de subvention faites à la CGTF. A l'avenir, la Commission s'attend à une augmentation continue des activités associatives, jusqu'à arriver à son niveau normal d'avant la crise.

Les appels de projets, représentant une part considérable des dépenses de subventions extraordinaires cette année, ont joué leur rôle, à savoir abaisser les réserves du fonds ainsi que de relancer l'activité associative en mettant l'accent sur la solidarité entre l'Université et Genève de manière générale.

La pertinence du soutien financier, administratif qu'apporte la Commission aux associations de l'UNIGE est donc toujours d'actualité. Si la Commission continue certainement de jouer un rôle important pour la communauté étudiante, elle est également honorée de pouvoir apporter son soutien à un réseau associatif aussi vivant et vivace que celui de l'Université de Genève.